

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 17

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN), Claude MOREIRA (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD)

Absents : Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_03 -- Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Monsieur le Maire propose que la commune apporte son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte en faisant un don de 1000€ à la Croix Rouge Française.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte en faisant un don 1000€ à la Croix Rouge Française.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

